Aiacciu
AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'An Deux Mille Quinze, le Lundi 23 mars à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Mardi 10 Février, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :
M. SBRAGGIA, M. VANNUCCI Mme GUERRINI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. MONDOLONI, M. HABANI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. CHAREYRE, M. LUCIANI, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOÏ, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RUGGERI	à	M. MARCANGELI
M. PUGLIESI	à	M. MONDOLONI
M. VOGLIMACCI	à	M. SBRAGGIA
Mme SICHI	à	Mme BERNARD

Etaient absents :
M. CAU, Mme JEANNE, M. DELIPERI, M. RENUCCI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, Mme SIMONPIETRI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	38
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. CHAREYRE est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 23 mars 2015	Délibération N°2015/96

L'attribution d'une subvention à l'association Per a Pace.

M. le Maire expose à l'assemblée :

L'année 2015 est celle du 70ème anniversaire de la libération des camps de concentration et de la fin de la seconde guerre mondiale.
L'association Per a Pace organise le 6ème voyage de mémoire au camp de Ravensbruck, grand camp de déportation des femmes de toute l'Europe.
L'association sollicite de la ville d'Ajaccio, une subvention pour permettre à de jeunes lycéens Ajacciens de participer au voyage qui se déroulera du 16 au 20 avril 2015.
En effet, il est important de sensibiliser les jeunes aux actes de barbaries occasionnés par l'antisémitisme.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

d'autoriser l'attribution d'une subvention d'un montant de 1000 euros.

Les crédits nécessaires seront prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Madame Caroline Corticchiato, Adjointe déléguée
Et après en avoir délibéré

Vu la loi n°82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et liberté de la Commune
Vu la loi n°83.663 du 22 Juillet 1983 complétant la loi n°83.8 du 7 Janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat
Vu la loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales
Vu le Code des collectivités territoriales et plus particulièrement son article L 2231-15
Vu le Budget Primitif de l'exercice 2015
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 20 mars 2015

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés

L'attribution d'une subvention d'un montant de 1000 euros à l'association Per a Pace pour l'année 2015.

AUTORISE

Monsieur le Maire à signer tout acte administratif et à passer toute convention relatifs à cette subvention ;

DIT

Que les crédits nécessaires seront prévus au compte 65 du budget de l'exercice 2015.

La présente délibération et son annexe feront l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en mairie.

.....

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE

MAIRIE D'AJACCIO
CORSE DU SUD

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20150327-2015_96-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/03/2015
Publication : 27/03/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation